

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale...
Annonces anglaises...
Les annonces sont reçues à l'Agence de publicité V. Fournier
14, rue Confort, à Lyon

ADMINISTRATION

73, rue de la République, aux bureaux du COURRIER DE LYON
Rédaction: (de 7 h. à minuit) 14, rue de la Belle-Cordière

ABONNEMENTS

Lyon et départements limitrophes...
Autres départements...
Etranger et Union postale...
Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
73, rue de la République, 73

BOURSE DE PARIS

Du 13 juin 1882
Tableau des cours de la Bourse de Paris, incluant des valeurs comme le Crédit Lyonnais, le Crédit Foncier, etc.

Télégrammes

DE NUIT
Fil spécial du REPUBLICAIN DU RHONE

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 13 juin.

Les enterrements civils

On n'invite des maitendus ou des interdictions arbitraires dans l'application de la loi sur les enterrements civils...
Article premier. — Toutes les dispositions relatives aux personnes visées par le décret messidor an XII, leur seront appliquées...
Art. 2. — Les maires ne pourront jamais...
Art. 3. — Tout majeur ou mineur émanant de son état de tester peut régler les conditions de ses funérailles...

« Art. 4. — En cas de contestation sur le caractère des funérailles, le juge de paix du lieu ou décès statue dans le jour, sans appel, sur la citation de la partie la plus diligente. »

« La décision est notifiée aux maires qui est chargé d'en assurer l'exécution. »
« Art. 5. — S'ra punie des peines portées aux articles 199 et 200 du Code pénal toute personne, ministre du culte ou autre, qui, au mépris de la notification à elle dûment faite de l'acte portant la déclaration de la volonté du défunt, aura donné aux funérailles un caractère contraire à ladite volonté, ou qui, en cas de contestation, aura contrevenu à la décision du juge de paix. »

La réforme judiciaire

La commission de la réforme judiciaire s'est réunie hier pour examiner la ligne de conduite à suivre en présence du vote de la Chambre qui a supprimé l'inamovibilité et admis le principe de l'élection des juges.
On a fait une constatation singulière. C'est que, sur onze membres dont se compose cette commission, six, c'est-à-dire la majorité, se sont prononcés samedi dernier contre l'élection; ce sont: MM. Saint-Romme, Bovier-Lapierre, Cassou, Méline, Ribot et Deluns-Montaud.
En cet état, il a paru, à quelques membres, que peut-être la commission n'aurait pas une autorité suffisante pour élaborer un système d'élection de ses juges. On a donc émis l'avis de provoquer la nomination d'une nouvelle commission. Mais cette opinion n'a pas prévalu et, finalement, la commission a décidé de rester chargée du mandat que lui avait confié la Chambre.
Elle a résolu de se réunir deux fois par semaine, le mercredi et le vendredi, pour accomplir sa mission. Elle commencera ses travaux par l'examen du projet de M. Jules Roche, tendant à l'institution du jury civil.

Les outrages aux mœurs

On a distribué hier à la Chambre le rapport de M. Ferdinand Dreyfus sur le projet de loi ayant pour objet la répression de l'outrage aux bonnes mœurs. Voici le texte du projet proposé à la Chambre par la commission:
« Article premier. — Est puni d'un emprisonnement de un mois à deux ans et d'une amende de 16 à 3,000 francs quiconque aura commis le délit d'outrage aux bonnes mœurs, par la vente, l'offre, l'exposition, l'affichage ou la distribution gratuite sur la voie publique ou dans les lieux publics d'écrits, d'imprimés autres que le livre, affiches, dessins, gravures, peintures, emblèmes ou images obscènes. »
Art. 2. — Les complices de ces délits dans les conditions prévues et déterminées par l'article 60 du Code pénal seront punis de la même peine et la poursuite aura lieu devant le tribunal correctionnel, conformément au droit commun et sous les règles édictées par le Code d'instruction criminelle. »

CHAMBRE DES DEPUTÉS

LA SÉANCE
Séance du mardi 13 juin 1882

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON, PRÉSIDENT
La séance est ouverte à 2 heures.
L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté sans observations.

Projets divers
La Chambre adopte successivement:
Un projet de loi tendant à autoriser le département de la Lozère à créer des ressources extraordinaires pour la construction d'une prison;
Un projet de loi tendant à autoriser le département de la Vendée à créer des ressources extraordinaires pour le paiement de subventions destinées à la construction de chemins de fer.

La Chambre adopte une résolution repoussant la demande de poursuites déposée contre M. Alype.
M. Freppel conteste qu'il existe en France un mouvement d'opinion en faveur du divorce. Les candidats n'ont pas inscrit le divorce dans leur profession de foi parce qu'ils savaient qu'ils avaient contre eux la France entière. (Interruptions à gauche.)
M. Freppel proclame l'indissolubilité du mariage, qui sert à maintenir la stabilité de la famille. Il ajoute qu'en attaquant le sacrement du mariage, on empiète sur un domaine qui n'appartient pas à la législation civile.
L'orateur termine en adjurant la Chambre de ne pas toucher à la famille française, la seule force qui reste intacte au milieu de nos ruines.

M. de Marcère réplique: il dit que la législation ecclésiastique reconnaît certains cas de dissolution du mariage: le droit civil peut donc annuler les contrats civils.
Plusieurs orateurs, entre autres MM. Durand et Léon Renault prennent ensuite la parole.
L'article 1^{er} abrogeant la loi de 1811 est adopté par 344 contre 143.
La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

La réforme judiciaire

M. Bisseuil demande que la Chambre vote sur l'ensemble de l'amendement présenté par M. de Douville-Maillefeu.
M. Brisson fait observer que toutes les parties de l'amendement n'ayant pas été votées, il ne peut être procédé à un vote sur l'ensemble.
M. Bisseuil retire sa demande.
La séance est levée à 6 heures 15.
Jeudi, séance publique à 2 heures.

SENAT

LA SÉANCE
Séance du samedi 13 juin 1882

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER, PRÉSIDENT
La séance est ouverte à 2 heures.
L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté sans observations.

Le canal de l'Escaut à la Manche

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet la construction d'un canal de jonction de l'Escaut à la Meuse.
Le projet est adopté.

LE CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE

Suite de la discussion
Le Sénat continue ensuite la discussion du projet de loi tendant à réformer le code d'instruction criminelle.
Plusieurs articles sont successivement adoptés sans incidents.
Jeudi, séance publique à 7 heures.

MOUVEMENT PRÉFECTORAL

Paris, 13 juin.
Le Journal officiel publiera demain un mouvement administratif.
M. Herbet, préfet de la Loire-Inférieure, est nommé directeur de l'administration pénitentiaire au ministère de l'intérieur, en remplacement de M. Michon, décédé.
M. Catusse, préfet de la Dordogne, est nommé préfet de la Loire-Inférieure.
M. Le Mallier, préfet de l'Allier, est nommé préfet de la Dordogne.
M. Genouille, préfet de la Mayenne, est nommé préfet de l'Allier.
M. du Chaylard, préfet non installé de la Charente, est nommé préfet de Constantine.
M. Rivaud, préfet des Pyrénées-Orientales, est nommé préfet de la Charente.
M. Doucin, préfet de Constantine, est nommé préfet des Pyrénées-Orientales.
M. Baudran, sous-préfet de Verdun, est nommé préfet de la Mayenne.
M. de la Loyère, sous-préfet de Cherbourg, est nommé à Toulon.
M. de Clausonne, secrétaire général du Gard, est nommé à Cherbourg.
M. Gravier, sous-préfet de Toulon, est nommé à Aubusson.
M. Mans, sous-préfet à Vouziers, est nommé à Clamecy.
M. Dupuy, sous-préfet de Clamecy, est nommé à Segré.
M. Tournier, sous-préfet de Segré, est nommé à Vouziers.
Le mouvement portera encore sur quatre conseillers généraux et cinq conseillers de préfecture.

FEUILLETON DU REPUBLICAIN DU RHONE

LE FIACRE N° 13
PAR XAVIER DE MONTÉPIN
DEUXIÈME PARTIE
L'ORPHELINE
« Vous dis qu'on m'a volé!... On a forcé le fiacre!... Regardez!... Les traces d'effraction sont visibles! »
« C'est emparé d'un portefeuille qui contenait des papiers importants et une somme de cent mille francs... »
« C'est confond ma raison!... reprit le mécanicien pour se donner une contenance. — Comment est-elle sûre de n'avoir pas mis le portefeuille dont il s'agit dans quelque autre fiacre? »
« Absolument sûre... Il était là... à la place qu'occupe ce papier, qui n'y était... »
« Ce papier avait pris la feuille blanche... »

Deux lignes d'une grosse écriture, tracées au crayon, frappèrent ses yeux.

Elle s'approcha d'un candélabre et René vit trembler ses mains et son regard prendre une expression d'horreur indicible tandis qu'elle lisait tout bas:

« Reçu de la dame de Neuilly un premier à compte sur l'aire de la nuit du 24 septembre 1837, »

« JEAN-JEUDI. »
Puis elle s'appuya à la muraille pour se soutenir, n'ayant plus conscience de ce qu'elle disait, et répétant à haute voix, d'un air égaré:
— Jean-Jeudi! Jean-Jeudi! Vivant!

— Le misérable m'a déshonoré!... pensa René, puis il ajouta tout haut: En bien! mais, puis-je, qu'on a volé madame et que ce papier semble pouvoir mettre la police sur la trace du voleur il faut faire à l'instant une déclaration, porter plainte... Je cours chez le commissaire.

Ces paroles rappellèrent immédiatement Claudivia à elle-même.

La pensée que Jean-Jeudi, si on parvenait à le prendre, ne manquerait pas de le dénoncer, la remplit d'épouvante.

« Et le se raidit, contre l'émotion. »
— Non... non... dit-elle en reprenant tout son sang-froid, pas une démarche et pas un mot! Je me trompais... On ne m'a rien volé... Rien, vous entendez... absolument rien... Je vous recommande le silence... Attendez...

Mistress Dick Thorn, choisissant une autre clef dans son trousseau, ouvrit un petit bonheur-du-jour en marqueterie, y prit une bourse de soie rouge qui contenait quelques billets de banque et une cinquantaine de pièces d'or, compta trois mille francs et ajouta, en les donnant à René Moulin:

— Voici ce qu'il vous faut... Allez, et souvenez-vous: Pas un mot!

— Jobérai, madame...
Le pseudo-maitre-d'hôtel se disait, en retirant:
— C'est bien la femme du pont de Neuilly. Si j'en avais douté, je n'en douterais plus!

Le nom de Jean-Jeudi vient de produire sur elle un effet foudroyant!
Elle soutient main enant qu'on ne l'a point volée et refuse de porter plainte, parce qu'elle ne veut pas courir le risque de se trouver en face de son ancien complice, et parce que le portefeuille renferme à coup sûr les preuves du crime commis par elle et Frédéric Berard...

Décidément tout est pour le mieux, et je pardonne à Jean-Jeudi d'avoir fait cette nuit son métier de voleur...

Maintenant, pour avoir l'esprit tranquille, il me reste à connaître le motif de l'absence de Berthe, et dès qu'il fera jour j'irai rue Notre-Dame-des-Champs...

Mistress Dick Thorn, restée seule, ne songea plus à dominer son trouble et à cacher ses agissements.

Elle marchait dans la chambre avec agitation.

— Jean-Jeudi, répétait-elle, les lèvres contractées et les yeux pleins d'éclairs.

Il n'est pas mort, et il reparait après vingt années!... Ah! je comprends tout maintenant!... Cet homme, sauvé par miracle du poison versé par moi, a reconnu Georges de la Tour-Vaudieu, s'est rapproché de lui, s'est fait son âme damnée, et Georges était l'instigateur de la lugubre comédie de cette nuit!

Je lui ai dit que je possédais le testament de son frère et le reçu de Guiseppe Coricelli... Il a voulu s'emparer de ces pièces pour me rendre impuissante, pour me dominer à son tour, et Jean-Jeudi m'a volé par son ordre! La lâche me donnait cent mille francs le matin, sachant qu'il rentrerait dans son argent le soir!

Le duc de la Tour-Vaudieu, sénateur et dix fois millionnaire, est plus vil et plus infâme encore que le bandit de profession! Et cet homme me doit tout, titre et fortune! Ah! si c'était à refaire! Mais le dernier mot n'est pas dit!

Nous verrons, monsieur le duc, ce que vous me répondrez demain, quand j'irai trouver Frédéric Berard, rue du Pot-de-Fer-Saint-Marcel!

A huit heures du matin René, après avoir donné l'ordre de faire attendre les fournisseurs

Informations

Paris, 13 juin.

Le Journal officiel annonce que M. Charmetant, secrétaire du cardinal Lavergne, est nommé chevalier de la Légion d'Honneur.

Le général Thomassin est nommé au commandement de la division d'Oran, en remplacement du général Delebecque, nommé au commandement du 17^e corps d'armée, à Toulouse.

Par décision présidentielle, ont été admis dans la 2^e section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée :

M. le général de brigade Suter, commandant la 19^e brigade d'artillerie, à dater du 9 juin 1882.

M. le général de division Appert, commandant le 17^e corps d'armée, à dater du 12 juin 1882.

M. le général de brigade Le Masson, membre du comité consultatif des fortifications, à dater du 16 juin 1882.

M. le général de brigade Droz, commandant la 3^e brigade de cuirassiers, est relevé de ce commandement et placé provisoirement dans la position de mission spéciale, pour être adjoint à M. le général de division Thornton, inspecteur général permanent des remontes.

Les fêtes de l'inauguration de la statue de Rabelais qui auront lieu à Chinon, les 1^{er} et 2^e juillet prochain auront une importance exceptionnelle. Elles coïncident avec l'ouverture de la ligne du chemin de fer de Chinon à Port-Boulet et à Ile-Bouchard.

Une députation du conseil municipal de Chinon s'est rendue cette semaine à Paris avec M. le préfet d'Indre-et-Loire, pour inviter les membres du gouvernement aux fêtes de Rabelais.

La délégation, présentée à M. le président de la République, par MM. Guiot, sénateur; Joubert et Wilson députés, a été retenue à déjeuner à l'Élysée.

MM. Goblet, de Mahy et Cobery ont accepté l'invitation de la municipalité de Chinon.

Une dépêche annonce la mort de M. Lequette, évêque du diocèse d'Arras.

Le ballon Colonel, monté par l'aéronaute Simon, a passé dimanche, après midi, au-dessus de Calais, se dirigeant vers le sud. Il était parti pres de Londres à une heure après midi, et a opéré sa descente à dix kilomètres au-dessus d'Arras, vers trois heures.

Il avait donc parcouru en deux heures 280 kilomètres, poussé par un vent violent de nord.

M. Simon devait être accompagné d'un ami; mais au moment du départ, la nacelle ayant heurté le goulet, le choc qui en résulta fut si violent que celui-ci fut précipité dehors et se cassa la jambe en tombant. L'aéronaute Simon est le même qui fut repêché dans le détroit, il y a environ trois mois, par le paquebot-malle de Calais. Il s'est embarqué ce matin, avec son ballon, sur le paquebot anglais, retournant en Angleterre.

L'ÉMEUTE D'ALEXANDRIE

Alexandrie, 12 juin.

Dès que l'émeute a été connue à Caïre, les consuls généraux d'Allemagne et d'Autriche se sont rendus auprès de Dervich-Pacha.

Celui-ci a envoyé sur-le-champ un ordre péremptoire au ministre de la guerre, et, peu de temps après, les troupes d'Alexandrie, qui avaient tenu jusque-là une attitude passive, ont été appelées et l'ordre a été rétabli.

On croit que les troubles ont commencé par l'agression d'un Malais.

Les rapports consulaires donnent des détails sur le caractère sérieux de l'émeute.

La voiture du consul général grec a été arrêtée par les Égyptiens, qui l'ont forcé d'en descendre et lui ont infligé de mauvais traitements.

Le consul a été frappé cruellement à coups de bâton.

— C'est qu'elle n'est pas rentrée... Je n'ai tiré le cordon cette nuit qu'au cocher qui est revenu de votre part à une heure du matin...

— Cette absence ne vous semble-t-elle pas singulière?

— Ah! dame!... Je suis comme vous... je trouve ça drôle et je n'y comprends rien!... Vous n'aviez retenu qu'un cocher, hein, monsieur René?

— Un seul... Celui qui est venu deux fois...

— Comment donc ça se fait-il qu'un autre soit arrivé un peu avant l'heure convenue, et qu'il vous ait demandé mademoiselle Berthe de votre part?

— D'où ça part!... s'écria René stupéfait. On est venu de ma part?...

— Un peu, mon neveu!... Je me rappelle même le bout de cassette que j'ai eu avec le cocher... il avait l'air de monter sans m'en parler... Alors je lui ai dit: Où donc que vous allez comme ça?...

— Et il vous a répondu?...

— Au troisième, la porte en face, chercher mademoiselle Berthe Monestier, de la part de M. René Moulin, pour la conduire...

— Où vous a-t-il dit qu'il la conduirait? demanda le monsieur haletant.

— Je ne sais pas s'il a fini sa phrase... Dans tous les cas, comme ça ne me regardait ni peu

Une tentative a été également faite contre le consul anglais et quelques-uns de ses collègues.

Le consul italien a été blessé. La femme du consul autrichien a été attaquée et insultée en revenant de promenade.

Le consul anglais a reçu des contusions à la tête, mais on espère que ses blessures n'auront pas de suite.

Les derniers rapports parlent de quarante-neuf Européens tués et de quatre-vingts blessés.

Les consuls généraux se sont réunis, ce matin, au consulat anglais et sont allés voir Dervich-Pacha, qui ne leur a pas fait de réponse définitive au sujet de ses intentions.

Londres, 13 juin.

Le Daily-News exprime sa satisfaction que l'émeute d'Alexandrie n'ait pas eu une cause politique au début.

Le Times dit que cette émeute est le symptôme du changement opéré dans le monde musulman pendant les trente dernières années. L'émeute a amené les ministres turcs à reconnaître que la proposition de la réunion d'une conférence était justifiée. Il paraît en effet probable, maintenant, que cette conférence aura lieu, la Turquie ne refuse plus son adhésion, pourvu que la délibération de la conférence soit limitée sur la question égyptienne.

Le Caire, 13 juin.

Kadri, Lebib Effendi, Ahmed-Essad et Chérif Pacha assistaient avec Dervich-Pacha et Arabi à la réunion tenue au palais Ismaïlia, chez le khédive.

Arabi a déclaré formellement qu'il obéissait aux ordres du khédive et qu'il arrêterait les prédications dans les mosquées, les réunions séditieuses et le langage hostile de la presse indigène; il n'a fait aucune allusion au but de la mission de Dervich-Pacha.

Arabi est maître de la situation.

Le Caire, 13 juin.

Le khédive et Dervich Pacha sont partis aujourd'hui pour Alexandrie.

Alexandrie, 13 juin.

Les habitants européens partent en grand nombre.

L'état de santé de M. Cookson s'améliore rapidement.

Le nombre des morts est plus grand qu'on ne l'avait évalué. Il n'y a eu aucun trouble hier.

Les consuls sont dans une grande inquiétude ils ont fait afficher une proclamation recommandant le calme aux Européens et exprimant leur confiance dans l'armée égyptienne.

Alexandrie, 13 juin.

Le bruit court qu'il y a 80 morts.

Les amiraux anglais et français ont été autorisés par leurs gouvernements à débarquer s'ils le jugeaient nécessaire pour protéger leurs nationaux; mais actuellement le calme est rétabli et on a l'espoir que les troubles ne se renouvelleront pas.

Constantinople, 13 juin.

Les ambassadeurs ont communiqué à la Porte leurs dépêches d'Alexandrie; ils ont demandé que la Porte recherchât les coupables et ordonnât leur châtiement. La Porte a télégraphié à Dervich-Pacha, qui lui a répondu que trente des émeutiers ont déjà été arrêtés.

La majorité du conseil s'est montrée disposée à adhérer à la conférence, dont les ambassadeurs ont démontré la nécessité. On croit que la conférence sera acceptée par la Porte si on lui donne l'assurance formelle que l'on n'y discutera que les affaires égyptiennes.

Le sultan n'a pas encore reçu communication de cet avis. Il est toujours opposé à la conférence, mais il est probable que les récents événements d'Alexandrie modifieront son intention.

Etranger

Suisse

Berne, 13 juin. — On sait qu'il y a huit ans, à la suite du Kulturkampf allemand, la Suisse, à son tour, eut des difficultés avec le pape. Pie IX ayant protesté contre la sécularisation des biens des communautés et l'interdiction pour elles de recevoir des novices, le nonce apostolique à Berne fut rappelé, et les relations entre le Saint-Siège et le gouvernement fédéral cessèrent.

Le conseil national avait depuis, notamment en 1878, refusé de reprendre ces relations tout en offrant aux cantons catholiques son intermédiaire pour certains cas.

Aujourd'hui, les relations régulières vont être reprises.

Les catholiques du canton du Tessin réclament la création d'un évêché, pour ne pas dépendre, comme cela s'est toujours fait, des diocèses italiens de Côme et de Milan.

Le gouvernement fédéral, sollicité de rattacher le Tessin à un évêché de la Suisse allemande, ne paraît pas vouloir donner suite à cette idée qui froisserait les Tessinois.

Le grand conseil du Tessin a autorisé le conseil d'Etat du canton à traiter directement avec Rome, sauf ratification par la Confédération, de la création d'un évêché tessinois. Ces négociations serviraient de point de départ au rétablissement de la nonciature apostolique en Suisse.

Les négociations pour le percement du Simplon sont terminées. La France accorderait une subvention de 50 millions, la Suisse, l'Italie et la Compagnie du Simplon fourniraient le reste. Les travaux commencent incessamment.

Allemagne

Berlin, 13 juin. — Le fils du prince Guillaume de Prusse, baptisé hier à Potsdam a reçu les prénoms de Frédéric-Guillaume-Victor-Auguste-Ernest.

La Cermania annonce qu'au mois de septembre il se réunira à Dresde un congrès antisemitique auquel prendront part les agitateurs antisémites de l'Allemagne de Russie et d'Autriche-Hongrie.

Autriche-Hongrie

Vienne, 13 juin. — Les journaux viennois du 10, annonçant que les canons de siège, système Uchatius, mod. 1880 ont été l'objet des expériences les plus diverses et les plus concluantes. Il a été constaté, en ces occasions, le fait que ces canons de siège, de bronze acier, présentent tous les avantages des pièces de campagne de même métal (modèle 1875).

Le bronze-acier est la moins coûteuse des compositions qui s'emploient en Europe pour la fonte des canons, tandis que, sous le rapport du tir, les nouvelles bouches à feu peuvent soutenir la concurrence avec les meilleures systèmes existants, et les surpassent même de beaucoup, sous plus d'un rapport. La portée du projectile creux, lancé par le canon de 12 centimètres, est de 8,000 mètres; celle des canons de 15 centimètres, de 9,000, et celle des pièces de 18 centimètres, de 4,700 mètres.

Russie

Vienne, 13 juin. — Le Messenger de Kronstadt annonce que le 4 juin sont partis de Saint-Petersbourg pour Arkhangel, à bord du vapeur Tchoujow, appartenant à la Société de Mourmane, les membres de l'expédition envoyée à Novaïa-Zemlia par la Société impériale de géographie.

Ces voyageurs sont MM. Grinevsky, médecin militaire, et Nicolas Krivoschéia, étudiant de Saint-Petersbourg, qui part en qualité de naturaliste. Ils sont accompagnés de trois matelots du 5^e équipage de la flotte.

Le lieutenant de marine Andreïev et son adjoint se rendent à Arkhangel par la voie de terre. Une fois réunis au grand complet à Arkhangel, l'expédition se rendra à Novaïa-Zemlia, où elle arrivera à la mi-juin. Elle y restera environ dix-huit mois et reviendra à Saint-Petersbourg en décembre 1883.

— Miséricorde! Espérons que... Pauvre mademoiselle! Il faut aller à la prefecture faire votre déclaration, monsieur René...

— C'est pour cette démarche, ma chère dame, que j'ai besoin du signalement...

— Le particulier était petit plutôt que grand, assez râblé... Il avait des cheveux couleur de ratte avec les favoris assez bistrés... Il portait une longue houppelande noir-éte ou café au lait, très longue, avec des boutons de cuivre, et un chapeau de toile cirée... Je n'en sais pas plus long...

— Merci, ma chère dame... Ah! un mot encore: Vous savez que le monde est prompt à soupçonner, et que la réputation est bien fragile. Si on vous demandait par hasard où se trouve mademoiselle Berthe, répondez-moi que vous n'en savez rien.

— Puis René, quittant la rue Notre-Dame-des-Champs, remonta de plus en plus inquiet, dans la voiture qui l'avait amené.

FIN

DÉPARTEMENTS

(Service spécial du *Republicain du Rhône*)

LOIRE

Saint-Etienne, 13 juin. — Dans la soirée d'avant-hier, un manoeuvre, Pierre Arnaud ancien conducteur des omnibus de la Terrasse âgé d'une soixantaine d'années, a été attaqué rue Fontainebleau, par trois individus qui l'avaient filé depuis la place du Peuple. Il a déclaré à la police qu'après avoir été bousculé, frappé, ils l'avaient renversé et lui avaient volé 39 fr. 90 centimes qu'il avait sur lui. Sa montre, glissée sous ses vêtements, a échappé à leur convoitise.

Derrière la tête, à une lèvre qui était tuméfiée, sur d'autres parties du corps, il avait reçu des coups violents de poing ou de pied.

Il n'était pourtant que 10 heures 1/2 quand il a été rejoint par ces malfaiteurs qui l'avaient probablement vu montrer, dans quelque buvette ou cabaret, ce que contenait sa bourse.

Hier, vers 5 heures du soir, M. Epitalon, propriétaire, rue Beauvrou, 16, trouva dans l'allée de sa maison, un homme paraissant âgé de 50 à 60 ans et ne donnant plus signe de vie.

Le matin cet homme était ivre; M. Epitalon l'avait occupé à monter quelques sacs de charbon. A 11 heures, après avoir achevé son travail, cet individu s'était couché dans la cour, mais les gens de la maison l'avaient transporté dans le corridor.

On ne s'était plus occupé de lui, lorsque à 4 heures du soir, le propriétaire alla voir s'il dormait encore et constata qu'il avait cessé de vivre.

Cet homme a dû succomber à une congestion cérébrale déterminée par l'ivresse.

Les crocheteurs requis pour le porter à l'hôpital ont déclaré qu'il était connu sous le nom de *Laplon*, qu'il était originaire de Firminy et qu'il n'avait pas de domicile.

ISERE

Grenoble, 13 juin. — La compagnie des tramways vient de décider la création d'un nouveau parcours entre la gare et la Bajatière, par l'avenue de la Gare, la rue Montorge, la place Grenette, la rue Saint-Jacques, la place Vancanson, la rue de Strasbourg, la porte des Alpes et l'avenue d'Eybens.

Ce service fonctionnera à partir du 15 juin.

Un coloriste de la Bajatière, M. Ch..., qui s'était improvisé débitant de boissons, le jour de la vogue, s'aperçut qu'un fût de bière, contenant 43 litres, lui avait été volé.

Après de longues recherches, il découvrit le fût dans un champ de blé, et, au loin deux individus qui fuyaient.

Il reconnut l'un des voleurs.

La police put bientôt procéder à l'arrestation de Louis C..., ouvrier papeter, de Vidallon-les-Annonay, domicilié rue Saint-Jacques.

Les Abréts. — Le nommé P..., âgé de 26 ans, instituteur à Charençon, propriétaire aux Abréts, s'est suicidé en se jetant dans un puits en construction sur la ligne du chemin de fer de Saint-André-le-Gaz à Chambéry. M. P..., père, a déclaré que son fils était malade depuis environ deux mois, et avait déjà manifesté l'intention d'en finir avec la vie.

Anjou. — Pendant la nuit du 7 au 8 juin, un incendie s'est déclaré dans un corps de bâtiment appartenant à M. Pierre-Régis Vaudaine, cultivateur à Anjou.

L'alarme ayant été donnée aussiôt, toute la population se rendit sur le lieu du sinistre, et l'on put préserver les écuries et une chambre à coucher.

Les pertes, qui s'élevaient à la somme de 6,000 francs, sont couvertes par une assurance.

HAUTES-ALPES

La Chambre va être prochainement saisie d'un projet colossal, il ne s'agit rien moins que de l'endiguement de la Duranée, depuis le point où elle est flétable dans les Hautes-Alpes jusqu'à son confluent avec le Rhône au-dessous de Marseille; ce qui ferait sur le département de Vaucuse une longueur de 96 kilomètres. Ce travail aurait pour but de régulariser l'alimentation des 71 canaux qui sont dérivés de la Duranée.

Empoisonnement par les pommes de terre

Le *Journal d'hygiène* nous entretient d'une nouvelle qui a bien son importance. Il s'agit de certains faits d'empoisonnements produits par la pomme de terre. Rassurez-vous ! Il n'en coûterait trop de vous mettre en garde contre ce précieux légume et de nuire à sa légitime réputation, si je n'étais convaincu d'avance que la pomme de terre saine, mûre à point, bien cuite est exempte de dangers. Quoi qu'il en soit, on se rend peu compte, dit avec raison, le *Journal d'hygiène* des effets pernicieux de certains principes dans les végétaux de consommation journalière; ainsi, par exemple, combien ignorent, dans les villes et dans les campagnes que les pommes de terre, en voie de germination contiennent un toxique des plus énergiques ?

M. Ernest Guignet, directeur de la *Station agricole de La Somme*, qui s'est fait une spécialité dans l'étude des poisons végétaux, signale une substance vénéneuse, nommée *solanine*, que l'on rencontre principalement dans le germe de la pomme de terre, et qui cause parfois des empoisonnements dont on cherche en vain ailleurs la cause.

Les pores et les vaisseaux sont souvent empoisonnés par ce toxique: l'animal ne périt pas toujours, mais le poison l'affaiblit et l'amaigrit, quand il ne le tue pas.

On ne saurait trop recommander aux éleveurs d'élever soigneusement les tubercules avant de les donner à manger à leurs animaux.

Le remède, ou plutôt le moyen préventif étant aisé; donné à côté du mal dénoncé la réputation de la parlementaire n'a donc heureusement rien à craindre.

Au surplus, le placide *solanum tuberosum* appartient à une famille dont il faut toujours se méfier les *solanées*.

AU SALON

Nous avons, à plusieurs reprises, parlé du Salon de 1882, — quand il s'agissait d'un combat iote à citer, d'un ami à nommer — Aujourd'hui, nous voyons qu'un artiste, qui s'est efforcé de jour en jour, vient encore d'attirer l'attention de ses connaisseurs sachant apprécier un portrait bien dessiné, bien peint, et surtout bien vivant.

Nous voulons parler de M. Emile Nickels. Mais ce qu'il faut ajouter, c'est que M. Nickels vient, avec cette toile, de s'attirer la sympathique attention de la presse entière par le choix de son modèle.

A tous ceux qui écrivent il leur faut par moments le voyage, et l'im, rêvu; et un des heures moments de leur vie est celui où, la valise à la main, ils débouchent sur le quai de la gare pour aller faire l'école buissonnière aux bords de la Méditerranée ou de l'Océan.

Eh bien, tout ceci est pour dire qu'en voyant le portrait peint par M. Nickels, tous les chroniqueurs, tous les redacteurs, tous les directeurs de journaux, s'écriaient: Tiens! M. Renoir! Or, M. Renoir est le chef de la gare de Paris, l'homme le plus charmant et le plus complaisant du P.-L.-M.

Nous avisons donc raison en disant plus haut qu'en le choisissant pour modèle et en le peignant si parfait, si ressemblant, l'artiste avait bénéficié de la sympathie que tous les écrivains ont gardée à l'homme aimable qui la mérite si bien.

Au Palais

Tribunal correctionnel de Lyon

Nous n'en avons pas fini paraît-il, avec les triolos.

Hier encore les sieurs Jean-Claude Dupont, propriétaire et Albert Dubouchet, gérant de la Brasserie du Printemps, avenue de Saxe, 108, comparaissaient en police correctionnelle sous l'inculpation de tenue de maison de jeu clandestine.

Ils ont été condamnés l'un à 10 jours, l'autre à 8 jours de prison, sans préjudice de la confiscation du matériel de l'établissement.

Dans la même audience, le tribunal avait à juger les nommés Bernard, Boisson et Bernier, prévenus d'avoir commis des détournements s'élevant à 25 000 fr. environ, au préjudice de M. Andruetan, banquier rue de l'Hôtel-de-Ville, chez lequel ils étaient employés.

Bernard a été condamné à 6 mois de prison et Boisson à 2 mois de la même peine.

Bernier dont la culpabilité n'a pas été suffisamment démontrée a été acquitté.

Un incident s'est produit au cours des débats.

M. Andruetan sortait de la salle d'audience après avoir fait sa déposition, orsqu'il a été à son tour arrêté en vertu d'un jugement du tribunal de commerce prononcé dans la même journée qui se déclare en état de faillite.

Un Italien nommé Joseph Bedrone qui dans une rixe au bal de la Musetta, près du fort de la Vitriolerie avait porté des coups de couteau son compatriote Detesphano a été condamné hier à 2 ans de prison.

La victime dont l'état semblait tout d'abord désespéré, est aujourd'hui en voie de guérison.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Mercredi, 14 juin, 165^e jour de l'année. — Soleil: lever, 3 h. 53, coucher, 8 h. 02. Les jours restent stationnaires.

Ephémérides (1800): Bataille de Marengo; mort de Desaix.

Le Sénat vient de voter une loi déjà votée par la Chambre; en voici l'article unique qu'il importe de connaître:

L'article 1794 du Code civil est modifié ainsi qu'il suit: Si une maison est habitée par plusieurs locataires, tous sont responsables de l'incendie, ainsi que le bailleur, si celui-ci habite également, et chacun en proportion de la valeur de la partie qu'il occupe, à moins qu'il ne prouve que l'incendie a commencé dans l'habitation de l'un d'eux, auquel cas celui-ci est seul tenu; ou que quelques-uns ne provient que l'incendie n'a pu commencer chez eux, auquel cas ceux-là n'en sont pas tenus.

M. le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux préfets une circulaire relative à l'application de la loi sur le travail des enfants mineurs dans les manufactures.

Le ministre se plaint de la facilité avec laquelle, dans certains départements, les instituteurs débirent les certificats dont doivent être munis, aux termes de la loi du 19 mai 1874, les enfants mineurs employés dans les manufactures, et invite les préfets à remédier à cet état de choses.

En vertu de nouvelles instructions du ministre de la guerre, les feuilles mobiles du livret individuel des militaires et de la disponibilité et de la réserve seront désormais réunis en un fascicule que les corps n'auront plus qu'à faire coudre à la fin du livret individuel.

Cette mesure a pour but d'éviter certaines irrégularités constatées dans les envois aux corps de ces feuilles isolées et leur insertion dans les livrets.

Les nouveaux fascicules seront mis en usage à partir du 1^{er} janvier 1883, tant pour l'armée active que pour l'armée territoriale.

Sont appelés pour faire une période d'exercices de 28 jours, comptant du 23 août 1882, les réservistes de l'armée de mer des classes 1873 et 1875, ou ceux qui se sont engagés volontairement du 1^{er} janvier 1874 au 31 décembre 1874 et du 1^{er} janvier au 31 décembre 1876.

Sont également appelés en 1882, les réservistes qui ont obtenu un sursis l'année précédente, à l'exception de ceux qui sont passés dans la réserve de l'armée territoriale le 1^{er} juillet de la présente année.

Un concours pour le surnumérariat de l'administration des contributions indirectes aura lieu au chef-lieu de chaque département le 11 juillet 1882.

Les conditions d'âge pour l'admission au surnumérariat sont fixées ainsi qu'il suit par les règlements:

Pour le service des bureaux, 19 ans au moins et 25 ans au plus;

Pour le service actif, 20 ans au moins et 25 ans au plus.

Néanmoins, peuvent être nommés surnuméraires, à 18 ans, les fils des employés des contributions indirectes, ainsi que les jeunes gens en possession du diplôme de bachelier ès-lettres ou ès-sciences.

Les jeunes gens à qui il manque moins d'une année pour atteindre le minimum d'âge peuvent se présenter à l'examen; mais, s'ils sont reconus admissibles, ils ne sont appelés à commencer leur surnumérariat qu'à l'âge réglementaire.

Sont exceptionnellement admis à concourir, jusqu'à l'âge de 30 ans, les postulants qui justifient de services militaires dont la durée compense le temps qui les place en dehors de la limite d'âge ainsi que ceux qui justifient de services civils pouvant entrer dans la liquidation d'une pension de retraite.

Les postulants se procureront le programme de l'examen, ainsi que la nomenclature des pièces qu'ils auront à fournir, à la direction des contributions indirectes de leur département, où ils devront se faire inscrire avant le 4 juillet. Les listes seront irrévocablement closes à cette date.

Les candidats qui justifieront du diplôme de licencié ès lettres, ès sciences ou en droit, seront dispensés de l'examen.

Hier au soir, vers les sept heures, M. Loubet, propriétaire, place Saint-Louis, 45, mont sur sa voiture, passant à fond de train, sur le chemin de ronde du fort Colombier. Sa voiture heurta une petite voiture d'enfant conduite par Mme Annaud.

Un enfant de sept mois dormait dans cette voiture. Le choc a été si violent, que ce petit véhicule a été brisé; l'enfant a été projeté sur le talus du fort, et la mère, qui cherchait à sauver son bébé, a roulé sur le sol et une roue de la voiture lui a passé sur le corps. La mère et l'enfant ont été transportés à la pharmacie Augé, rue Montesquieu, où, après avoir reçu les soins les plus empressés, ils ont été conduits à leur domicile, Grand'Rue de-la-Guillotière, 157.

Contravention a été dressée contre M. Loubet, qui répondra devant le tribunal de simple police de l'imprudence qu'il a commise.

Le sieur Léonard Canque, âgé de 49 ans, maçon à Oullins, a été victime hier d'un accident qui a failli lui être fatal.

S'étant couché sur les dalles qui forment la bordure du bas port ou cours Perrache, il s'endormit, et à la suite d'un faux mouvement tomba dans le Rhône. Heureusement ses cris furent entendus par un jeune ouvrier mécanicien, M. Peferi, qui se porta à son secours et parvint à le retirer sain et sauf.

Le nommé R... Simon, âgé de 52 ans, menuisier, rue Grolée, qui s'est fait livrer hier soir à de copieuses libations, suivait en titubant la rue Montebello. Soudain l'ivrogne trébucha et tomba sur la chaussée de telle façon qu'il se blessa grièvement à la tête. Le sang sortait à flots de la plaie profonde, inondant les vêtements du malheureux.

Relevé par des passants, il fut transporté dans une pharmacie où l'on eut toutes les peines du monde à arrêter l'hémorragie et de là conduit à l'Hôtel-Dieu.

La nuit dernière à une heure du matin, un incendie a éclaté au rez-de-chaussée de la maison portant le n^o 88 de l'avenue de Saxe occupée par Mme Auguste de Blanc, marchande de brique à bras, et ses deux enfants.

Les flammes avaient déjà fait des progrès

rapides lorsque cette dernière, réveillée en sursaut s'aperçut du danger. Elle n'eut que le temps de se sauver en chemise en emportant ses enfants déjà à moitié asphyxiés par la fumée.

A la première alarme, les pompiers des portes du pont Morand et la Tête d'Or, front dirigés sur les lieux et après une heure de travail, on était maître du feu.

Les portes sont évaluées à 2,000 fr. environ pour l'immeuble et à 2,500 fr. pour les locataires.

Les causes du sinistre sont accidentelles.

La police des mœurs fait actuellement la chasse la plus active certaines personnes qui, sous le couvert d'un métier honorable, se livrent au plus honteux commerce.

C'est ainsi qu'une certaine femme, Emilie L..., âgée de 29 ans, blancheuse se, rue Grolée, a été arrêtée hier, pour excitation de mineurs à la débauche. Cette misérable proxénète livrait à beaux deniers comptants, ses jeunes apprenties, à des clients peu scrupuleux.

Le même jour, un nommé Jean-Baptiste V..., âgé de 30 ans, employé dans un bureau de placement, et qui profitait des facilités que lui donnaient ses relations avec des jeunes filles, en quête de places, pour leur faciliter un vilain métier, a été également arrêté.

Un pauvre fou nommé Benoît V..., âgé de 35 ans, qui avait trouvé moyen de s'échapper de l'asile de Bron, de puis le premier couraut, a été arrêté hier soir sur le cours Lafayette, errant sans ressources et se livrant à toutes sortes d'excès de violence.

Il a été immédiatement reconduit à l'asile par les soins de M. le commissaire de police.

OBSERVATOIRE DE LYON

Lyon, 13 juin, 4 h. du soir.

Température: Le tourbillon secondaire qui occasionna hier, à Lyon, une baisse barométrique rapide s'est transporté sur le golfe de Gènes. Vers 3 heures du matin le baromètre a commencé à remonter, tandis que le vent tournait au N. O. en prenant une vitesse moyenne de 10 par seconde.

Probable: Temps assez beau, relativement froid.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Nous sommes heureux de signaler à l'attention des instituteurs et des conseils municipaux la nouvelle collection de livres que met en vente la librairie Ch. Delagrave, en vue des prochaines distributions de prix.

Deux mérites la distinguent à nos yeux

1^o Le bon marché sans précédent. Chaque ouvrage qui représente, en effet, un fort volume de format in-octavo imprimé sur beau papier, orné d'illustrations dues à nos meilleurs artistes: A. Irien Morie, de Bar, Clouet, Gaudrau, Lix, Kauffmann, Gilbert, Scott, etc., se vend, broché, un franc seulement, et avec un cartonnage en toile anglaise, des fers spéciaux or et noir, fort soigné, un franc cinquante centimes.

2^o La valeur du texte. L'éditeur a fait appel pour composer cette collection à des écrivains de talent, littérateurs savants, historiens, artistes, etc., tous habiles vulgarisateurs sachant répandre l'intérêt le plus vif sur les sujets qu'ils abordent, sans se permettre jamais d'altérer la vérité de l'histoire ou de manquer au respect de la science.

Nous recommandons surtout aux municipalités et aux membres de l'enseignement *Les Orfèvres français*, par Ch. Deslys, *Sur les rives de l'Amazone*, de Ch. Wallut, *Les causes familiales de la nature*, de Eugène Muller, *La chute d'une dynastie* de Gueuvre, livres agréables et instructifs à la fois, persuadés qu'ils inspireront aux enfants l'amour de la lecture en leur faisant goûter les premiers charmes

BULLETIN FINANCIER

Paris, 13 juin.

La Bourse ne s'est pas émue hors de toute mesure de l'émeute d'Alexandrie.

Grâce à une distinction, à laquelle la plus saine logique ne peut rien trouver à reprendre, quelque pitié qu'on ait ressentie pour les victimes de la fanatique agression d'hier, on a généralement pensé que cette catastrophe hâterait, sous une forme ou une autre, le rétablissement de l'ordre en Egypte. Cette manière d'envisager la question a retenu la cote sur la pente de la baisse. Elle témoigne naturellement de l'incertitude et de l'hésitation des spéculateurs, mais n'enregistre que des moins values relatives.

Le 5 0/0 est redescendu de 115.70 à 115.40 et finit à 115.30; 3 0/0, 83.05; Italien, 90.60.

Les chemins français et étrangers, enfin les institutions de crédit ont eu de rares transactions et gardent des cours d'expectative. Le Nord reste à 2,110 et Lyon à 1,665, l'Autrichien à 700, le Lombard à 307.50.

La Banque de France s'est négociée à 5,375, la Banque de Paris à 1,195.

Le Suez très agité à 2,620 et 2,660, pour finir à 2,645; Panama, 358.25, très demandé.

BOURSE DU BOULEVARD

Paris, 13 juin.

5 0/0	115 36	Banque Ottom.	78s 22
3 0/0	82 98	Ture	12 55
Italien	90 40	Rio	616 25
Egypte	334 37	Extérieure	28 3/4

CHOSSES & AUTRES

A propos des loteries

La marquise de Pompadour ayant eu dire que le moyen infailible de gagner le gros lot était de faire choisir par un fou tous les numéros qu'on voulait prendre, s'en fut un jour, en assez nombreuse compagnie, à l'hôpital des fous.

Elle s'était, au préalable, munie d'un petit sac où se trouvaient écrits sur des brins de papier tous les numéros de la loterie. Elle le manda un fou, on le lui amène; elle ouvre son sac et l'invite, avec son plus joli sourire, à en extraire un billet. Le fou la regarde d'abord avec étonnement, tourne le sac, le retourne; puis, brusquement, y plongeant la main, en retire un papier qu'il avale.

Alors, se rapprochant de la marquise, avec un air de mystère :

— Vous pouvez être assurée, Madame, lui dit-il, de voir bientôt votre numéro sortir... et s'il vous plaît d'attendre.

La marquise n'attendit pas et s'en revint à Paris très dépitée.

Une femme de 225 kilos

On nous écrit de Barcelone :

« Nest ce pas à New York que se tient, chaque année, le congrès dit des « hommes gras » ? »

« Une femme vient de mourir à Castro-Urdiales, port de la côte Cantabrique ; véritablement phénomène et qui, certes, méritait bien d'être membre de cette société taneuse. »

« A soixante ans, elle pesait déjà 8 arrobes, soit environ 120 kilos. Jolie, elle l'était, quant aux traits du visage; mais qu'il eût été mal venu le poète qui, à propos de sa taille eût parlé de la flexibilité de la liane ! »

« Depuis plus de trois ans, elle n'était sortie de chez elle. A peine pouvait-elle marcher. Elle est morte, âgée de trente-neuf ans. Elle était mariée et mère de quatre filles. Actuellement, elle ne pesait pas moins de 17 arrobes, environ 255 kilos. Jamais mieux qu'avec elle, Baudelaire n'eût pu accomplir son rêve de la Géante : »

Dormir nonchalamment à l'ombre de ses seins, Comme un hameau paisible au pied d'une montagne.

« La bière qui contenait le cadavre mesurait 38 pouces aux épaules et 8 pieds de long. De la maison mortuaire au cimetière, la distance est de 500 mètres. Or, il a fallu que les porteurs se relèvent sept fois pendant ce court trajet. Et chaque équipe se composait de huit hommes. »

« Cette femme était originaire de Castro-Urdiales même et appartenait à une famille de propriétaires très aisés. »

Chemin de fer aérien de New-York

On sait qu'il existe à New-York des chemins de fer aériens.

Ce système n'a pas cessé de se développer et s'étend aujourd'hui à 51 kilomètres de voie en exploitation.

Cette longueur compte 161 stations; le matériel se compose de 203 machines et 612 voitures à voyageurs; il y a en moyenne 3,480 trains par jour. Ces chemins de fer emploient 3,274 personnes, réparties comme il suit : 309 mécaniciens, 238 distributeurs de billets, 231 conducteurs, 308 chauffeurs, 395 serre-freins, 347 ouvriers de portières, 4 inspecteurs de la voie, 106 porteurs, 33 charpentiers, 27 peintres, 69 visiteurs de voitures, 140 laveurs de voitures, 40 lampistes et 470 forgerons, chaudronniers et autres ouvriers employés sur la voie métallique ou dans les ateliers. La plupart des distributeurs de billets sont en même temps télégraphistes, sans préjudice de treize autres télégraphistes spéciaux. Il y a quatre lignes à double voie actuellement en exploitation.

Les recettes journalières varient de 75.000 à 100.000 fr.; on a transporté jusqu'à 274.000 voyageurs dans une même journée. Les salaires journaliers des différents employés sont les suivants :

Mécaniciens	15 » à 18 »
Distributeurs de billets	8 75 à 11 25
Conducteurs	9 50 à 12 50
Chauffeurs	9 » à 10 »
Serre-freins	7 50 à 8 25
Ouvriers de portières	6 » à 7 30

Jusqu'à présent, l'exploitation s'est faite au moyen de machines locomotives ordinaires; mais les inconvenients causés par la fumée et la chute des escalibés ont amené de telles plaintes qu'on a récemment essayé une machine à air comprimé pour la traction des trains. On assure que les résultats des expériences ont été des plus satisfaisants.

Encore quelques combles :

Le comble de la détention illégale : Faire rentrer quelqu'un à cent pieds sous terre.

Le comble de la sévérité pour la justice : Faire passer aux assises un comédien qui voit de succès en succès.

Le comble de la passion du spectacle : Prendre une logo à l'année sur le théâtre d'un incendie.

EPILEPSIE

CRISES NERVEUSES guéries par correspondance. Le médecin spécial D^r KILLISCH, à Daxode-Neustadt (Saxe). Cause de grands succès (8.000 Médaille d'or de la Société impériale, à Paris.

CREDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

CAPITAL : 200 MILLIONS

Réserves : 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CRÉDIT LYONNAIS bonifie en ce moment.

5 0/0	aux bons à échéance,	à 2 ans.
4 0/0	»	à 18 mois.
3 0/0	»	à 1 an.
2 1/2 0/0	»	à 6 mois.
2 0/0	»	à 3 mois.
1 0/0	à l'argent remboursable	à vue

Caisse Générale de Reports

SOCIÉTÉ ANONYME — CAPITAL 30 MILLIONS
Siège Social : 8, Place Vendôme, Paris

La Caisse reçoit en Comptes de Reports les Dépôts de 500 francs au minimum. Les fonds doivent être déposés avant le 1^{er} ou le 16 de chaque mois, et sont à la disposition du déposant le lendemain du règlement officiel de la liquidation.

La Caisse fait connaître à ses déposants :
1^o L'Etat détaillé des Valeurs prises en Report ;
2^o Le Taux moyen de l'Intérêt obtenu ;
3^o La Somme nette dont ils sont crédités.

INTÉRÊT NET distribué aux DÉPOSANTS :

pour le mois de février..... 6.14 %
pour la 1^{re} quinzaine de février. 6.22 %
Comptes de chèques — Dépôts de Titres

BOURSE DE LYON

Du 14 juin 1882

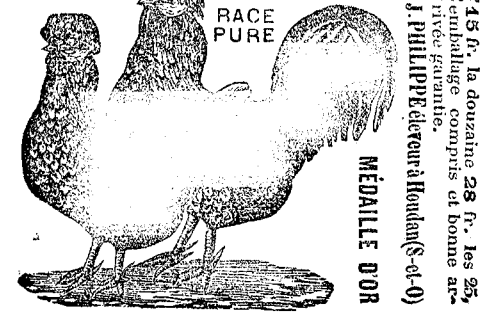
Rentes	Comptant-Actions
3 1/2	83 30 Gaz de Lyon
3 1/2 amortissable	83 55 Gaz de la Guilloitière
4 1/2	» Mines de la Loire
4 1/2 français	115 80 » Montrambert
italien	90 45 » St-Etienne
Turc	» Rive-de-Gier
Autriche 4 0/0	» Société Lyonnaise
Russe 5 0/0	» Bateaux-Omnibus
Espagne 3 0/0	» Eaux
Dette Egypt. unifiée	» Dombes
Actions	» Abattoirs
Crédit mob. Espagn.	» Ferreries L. et Rhône
Crédit Lyonnais	758 75 » Croix-Rouge
Union générale	» Obligations
B. Lyon et Loire	» Ville-de-Lyon
B. Hypoth. France	» Ville-de-Paris 1869
Soc. foncière Lyonn.	» Ville-de-Paris 1871
Banque Ottomane	807 50 » Lombardes-anciens
Paris-Lyon-Médit.	» Lombardes-nouveaux
Che. Autrichiens	700 » Loire
Lombard-Vénitien	305 » Saint-Etienne
Saragosse	» Rhône-et-Loire 4 0/0
Nord-Espagne	180 » Paris-Lyon — Médit.
Spain	2 15 »

INSTITUTION DE SOURDS-MUETS

Enseignement par la parole. Etablissement subventionné par la ville de Lyon. Reçoit des élèves boursiers. Pour cause d'agrandissement, transféré, 56, rue des Maisons-Neuves, Villeurbanne (Lyon).

J. HUGENTOBLE, directeur.

PETITS POUSSINS HOUDAN



15 fr. la douzaine 28 fr. les 25, emballage compris et bonne adresse. Philippe directeur à Houdan (S.-O.)

Le rédacteur général, Victor GOURAUD
Lyon. — Imp. Waltener, rue Bellecordière, 14.

ANNONCES

VENTES JUDICIAIRES

Le mercredi 14 juin 1882, à dix heures du matin, sur la place de la Martinière, à Lyon, il sera vendu divers objets mobiliers saisis, tels que : commode, bureau, secrétaire, chaises, bois et paille, lampe modérateur, fourneau avec cornet, bouteilles de liquors en vidange, batterie de cuisine et vaisselle.

Le même jour, à onze heures du matin, sur la place publique de St-Vincent, à Lyon, il sera vendu divers objets mobiliers saisis, tels que : table, fourneau de cuisine avec cornet, commode, lampe modérateur, roue à maillon, batterie de cuisine et vaisselle.

Le même jour et heure, sur la place publique de la Croix-Rouge, à Lyon, il sera vendu divers objets mobiliers saisis, tels que : fourneau de cuisine avec cornet, lamp modérateur, balances à plat en cuivre et série de poids, cuisiniers à paille, mécanisme à dévider la soie, roue, commode, chaise canapé.

Le jeudi 15 juin courant, à midi, sur la place publique des Docks, à Lyon, il sera vendu divers objets mobiliers saisis, tels que : pendules, horloges, pendules or, pendules marbre blanc, etc.

Le même jour, à midi sur la place publique de St-Didier, il sera vendu divers objets mobiliers saisis, tels que : garde-robe, commode, glace, table, bureau, fourneau, batterie de cuisine et vaisselle, etc.

Le vendredi 16 juin courant, à onze heures du matin, sur la place publique de Trion, à Lyon, il sera vendu divers objets saisis, tels que : deux voitures pour l'industrie, à deux roues deux chevaux avec les harnais et les accessoires.

Le même jour, à midi, sur la même place, à Lyon il sera vendu divers objets saisis, tels que : machine à café, grénoir avec son tapis, chaises, bureau, fourneau, table, glace, batterie de cuisine et vaisselle, buffet, etc.

Le même jour, à dix heures du matin, sur la place publique de St-Georges, à Lyon, il sera vendu divers objets saisis, tels que : garde-robe, commode, glace, table, bureau, fourneau, batterie de cuisine et vaisselle, etc.

Le même jour et heure, sur la place publique de la Guilloitière, à Lyon, il sera vendu divers objets mobiliers saisis, tels que : voitures de déménagement, chevaux avec harnais et accessoires.

Le même jour, à onze heures du matin, sur la place publique des Minimes, à Lyon, il sera vendu divers objets mobiliers saisis, tels que : glace, table, armoire, lampes modérateur, fourneau, batterie de cuisine et vaisselle, chaises-fauteuil, machine à coudre, etc.

VENTE par LICITATION

En l'audience des cités du Tribunal civil de Lyon

D'UNE

VASTE MAISON

Sise à Lyon, quai St-Vincent, n^{os} 3, 4 et 5

Louée à l'Etat Français

Mise à prix : 400.000 fr. — Revenu : 40.000 fr.

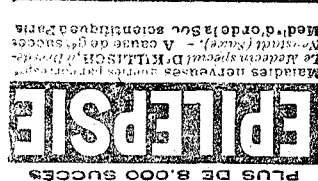
Adjudication au samedi 1^{er} juillet 1882, à midi

Pour les renseignements s'adresser 1^o à M^r Léon Chaîne, avoué poursuivant, à Lyon, rue Centrale, 25; 2^o à M^r Reverdy, avoué collicitant, à Lyon, rue de l'Hôtel de Ville, 52; 3^o à M^r Gontallin, avoué collicitant, à Lyon, rue de l'Hôtel de Ville, 58.

Pour extrait : Léon CHAÎNE, avoué.

ON OFFRE

Importants Capitaux à placer par hypothèque. — 28 juin. — Ecrire à l'Agence Fournier, 14, rue Confort.



RENTES viagères à 80 ans 10 0/0, à 60 ans 15 0/0, à 70 ans 20 0/0, à 80 ans 25 0/0, à 90 ans 30 0/0. Crédit Financier 134, r. Rivoli, Paris.

1 FRANC par AN

150.000 ABONNÉS

52 NUMÉROS

Le Moniteur des Valeurs à Lots

(Parait tous les Dimanches, avec une causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne : Une revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse. — Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

Propriété du CRÉDIT DE FRANCE. — Capital : 75,000,000 de Fr.

On s'abonne dans tous les bureaux de poste et à PARIS, 17, Rue de Londres

les succursales des Départements, UN FRANC PAR AN

SOCIÉTÉ NOUVELLE

SIÈGE à PARIS, 52, RUE DE CHATEAUDUN

A LYON, 29, rue de l'Hôtel-de-Ville, et rue Gentil, 1.

CAPITAL : 20 MILLIONS

Achat et Vente de titres au comptant. — Paiement de tous Coupons échus. — Transfert et Conversion de Titres. — Libération et échange de Titres. — Souscription aux Emprunts. — Opérations de Reports. — Renseignements sur toutes les Valeurs.

ABONNEMENT AU MONITEUR FINANCIER

EN VENTE

AGENCE FOURNIER

14, rue Confort, 14

LYON

LE BOTTIN GENEVOIS ET SUISSE

pour 1882

6 FRANCS l'exemplaire relié 6 FRANCS

LA GAZETTE DE PARIS

Dixième Année Journal Financier 52 N^{os} par An

PARAIT TOUS LES DIMANCHES

9 FRANCS PAR AN

SOMMAIRE DE CHAQUE NUMÉRO : Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Etudes approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les Valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées générales. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements intéressant les porteurs de titres.

Chaque abonné reçoit gratuitement : Le Bulletin Authentique DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS

Document inédit, paraissant tous les quinze jours, renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier

ON S'ABONNE, moyennant 2fr en timbres postes, 59, rue Taitbout, Paris

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

EXPRESS-GRAPHIC PERFECTIONNÉ

Pierre lithographique artificielle

donnant des centaines de copies d'un écrit ou d'un dessin, à l'encre noire indélébile. Le plus rapide et le plus simple de tous les systèmes d'impression :

N^o 1 In-Octavo 25 - 16 ordinaire 7 fr., perfectionné 20 fr.
N^o 2 In-Quarto 29 - 24 ordinaire 12 fr., encre noire 25 fr.
N^o 3 Ministre 35 - 24 violette 15 fr., indélébile 35 fr.
N^o 4 In-Folio 45 - 30 » 2 fr., » 35 fr.

L'Express-Graphic complet, renfermé dans une jolie boîte en bois, est expédié franco en gare contre un mandat-poste correspondant au numéro.

E. Créé, 10, quai de l'Hôpital, au 2^e, Lyon.